Document généré le 21 avr. 2025 11:34

Laval théologique et philosophique

L'embarquement de Paul, captif, à Césarée, pour Rome (*Actes des Apôtres*, 27,1-2)

Édouard Delebecque

Volume 39, numéro 3, octobre 1983

URI : https://id.erudit.org/iderudit/400049ar
DOI : https://doi.org/10.7202/400049ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)
1703-8804 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Delebecque, É. (1983). L'embarquement de Paul, captif, à Césarée, pour Rome (*Actes des Apôtres*, 27,1-2). *Laval théologique et philosophique*, *39*(3), 295–302. https://doi.org/10.7202/400049ar

Tous droits réservés © Laval théologique et philosophique, Université Laval, 1983

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Laval théologique et philosophique, 39, 3 (octobre 1983)

L'EMBARQUEMENT DE PAUL, CAPTIF, À CÉSARÉE, POUR ROME

(*Actes des Apôtres* 27,1-2)

Édouard DELEBECQUE

RÉSUMÉ. — Les circonstances de l'embarquement de Paul, accompagné de Luc et de certains prisonniers, pour Rome, telles qu'elles sont relatées dans la version « courte » des Actes, *œuvre de Luc, donnent lieu, par leur obscurité, à des hypothèses aventureuses. La version « occidentale » supprime les difficultés. Plus claire, d'un meilleur grec, plus précise dans ses dates, elle est, avec son vocabulaire lucanien, l'œuvre d'un auteur qui connaît la vie de Paul au jour le jour à cette époque. Serait-il Luc lui-même ?*

LE DÉBUT du chapitre 27 des *Actes* mérite un examen attentif parce qu'il marque une étape capitale dans la vie de Paul et parce qu'à cet endroit du livre commence le troisième et dernier « passage-nous », un de ces « nous » qui, si les mots ont un sens, signifient la présence de l'auteur aux côtés de l'apôtre son maître.

Sans parler du premier « nous », isolé, en 11,28, offert par le seul *codex Bezae*, le premier passage de ce genre est relativement court (16,10 à 17). Le second, plus long, s'étend de 20,5 à 21,18 : Luc s'efface alors de l'histoire au moment où Paul, achevant son troisième voyage missionnaire, descend à Jérusalem chez Jacques. Le dernier a plus d'importance encore puisqu'il commence avec le chapitre 27 et ne trouve sa fin qu'au verset 16 du chapitre 28, lorsque Paul vient, avec Luc, d'entrer dans Rome.

Au début de notre chapitre 27 s'opposent une fois de plus les deux versions des *Actes*, la version dite, et mal dite, « orientale », généralement jugée la meilleure, par suite adoptée, et la version dite « occidentale », ici malheureusement privée du *codex Bezae* pour la soutenir. Du texte grec de la première, aux deux premiers versets du chapitre 27, on peut donner la traduction littérale suivante :

« 1) Lorsqu'eut été décidé notre départ par mer pour l'Italie, on remettait Paul et certains autres [1] prisonniers à un centurion nommé Julius, de la cohorte Augusta.

1. L'empli de ἑτέρους montre qu'aux yeux de Luc, il y a seulement deux catégories de personnes, Paul d'un côté, et de l'autre tous les autres, prisonniers ou non.

2) Montés à bord d'un cargo d'Adramyttion[2] en partance pour border les côtes d'Asie[3], nous prîmes le large en ayant avec nous Aristarque, un Macédonien de Thessalonique[4]. »

Le texte ainsi traduit est le suivant : 1) Ὡς δὲ ἐκρίθη τοῦ ἀποπλεῖν ἡμᾶς εἰς τὴν Ἰταλίαν, παρεδίδουν τόν τε Παῦλον καί τινας ἑτέρους δεσμώτας ἑκατοντάρχῃ ὀνόματι Ἰουλίῳ, σπείρης Σεβαστῆς. 2) Ἐπιβάντες δὲ πλοίῳ Ἀδραμυττηνῷ μέλλοντι πλεῖν εἰς τοὺς κατὰ τὴν Ἀσίαν τόπους, ἀνήχθημεν ὄντος σὺν ἡμῖν Ἀριστάρχου Μακεδόνος Θεσσαλονικέως.

Si l'on ferme les yeux sur une faute commise à l'égard du grec classique, parce qu'elle n'est pas sans exemple dans le Nouveau Testament, même chez Luc[5], on est immédiatement sensible à ce qu'il y a d'obscur ou de vague dans plusieurs expressions. Le passif ἐκρίθη, suivi de τοῦ ἀποπλεῖν, surprend : « (Lorsque) notre départ... eut été décidé. » Décidé par qui ? Sans doute savons-nous, par les versets 12, 21 et 25 du chapitre 25, que la décision d'envoyer Paul à Rome avait été prise par le procurateur Festus, mais on doute ici que ce soit lui qui ait pris les dernières mesures pour le faire quitter Césarée. Et puis cette décision ne concernait que Paul, et non pas « nous » (ἡμᾶς) ; en outre elle ne signifiait nullement un départ *par mer* (ἀποπλεῖν), mais un envoi à Rome, sans aucune indication d'itinéraire, ni maritime ni terrestre. Non moins obscure est la troisième personne du pluriel παρεδίδουν, « on remettait ». Qui est cet « on » ? Rien ne répond à l'embarras du lecteur, qui aimerait encore savoir où, quand, et à quel moment ont eu lieu chacune des actions successives. N'a-t-il pas le droit de juger la rédaction trop rapide ?

Les anomalies du passage ont été relevées à juste titre dans un article de J. Rougé, le meilleur spécialiste des problèmes de la navigation antique[6]. On y lit, pp. 193-194, que ce texte court semble, au premier abord, offrir l'avantage « de nous mettre immédiatement dans l'atmosphère du récit par l'emploi du *nous* et de s'adapter à merveille au voyage maritime qui va suivre. Il semblerait en effet naturel de penser que ce voyage ait été la conséquence d'un ordre d'embarquement donné par le procurateur ; dans ces conditions il serait légitime de supposer que Festus, après avoir ordonné au centurion d'emmener ses prisonniers par la voie maritime, lui en ait fourni les moyens sous la forme d'un droit de réquisition valable pour tous les

2. Adramyttion, aujourd'hui Edremit, port important d'Asie Mineure, face à Lesbos et au pied de l'Ida de Mysie.

3. C'est donc ce qu'on appelle un « tramp », un cargo faisant du cabotage de port en port, sur les côtes de la province d'Asie. Poussé par des vents contraires, il relâchera hors de la route prévue, au port de Myra, qui est en Mysie (verset 5).

4. Sur ce personnage d'Aristarque, qui fut déjà compagnon de voyage de Paul, voir *Actes* 19,29 ; 20,4. Dans ses Épîtres, Paul l'appelle son « compagnon de captivité », ὁ συναιχμαλωτός μου, *Col.* 4,10 ; *Philém.* 23-24 ; il s'agit probablement d'une captivité entre les mains du Christ vainqueur.

5. ἐκρίθη τοῦ ἀποπλεῖν : le génitif de l'article devant un infinitif complétif est ici à la fois inutile et incorrect, mais il y en a des exemples dans le grec tardif et chez Luc, dans son Évangile 1,9 ; 4,10 ; 5,7 ; 17,1 et dans les *Actes* 3,12 ; 10,25 (où le tour disparaît déjà dans la version occidentale) ; 15,20 ; 21,12 ; 23,35.

6. Jean ROUGÉ, *Actes* 27,1-10, *Vigiliae christianae*, 1961, pp. 193-203. L'auteur suit la traduction de la *Bible de Jérusalem*. Avec un texte serré de plus près, ses conclusions auraient encore plus de force.

navires qu'il pourrait rencontrer. Ce procédé n'a rien pour nous étonner: la réquisition, l'« angarie », a été pendant toute la durée de l'Empire l'une des méthodes les plus employées par l'État pour assurer les transports des vivres aussi bien que des hommes... »

Mais une telle hypothèse provoque une « subtile ordonnance » des faits qui paraît « bien fragile » à J. Rougé. Il en démontre la faiblesse et poursuit : « Rien, dans le récit des *Actes*, ne permet de supposer que, lorsqu'il s'embarquait à Césarée, le centurion escomptait trouver sur son chemin un navire pour Rome ; bien plus, rien dans le texte ne nous permet d'affirmer que la navigation Césarée – Adramyttion devait comporter des escales. »

L'auteur explique parfaitement, pp. 196–198, comment la rencontre à Myra, selon le verset 6, d'un navire alexandrin en route pour l'Italie, sur lequel le centurion fait monter tout son monde, « fut le simple résultat du hasard » et, de même, « que l'embarquement au port de Césarée fut lui aussi fortuit [7]. Il est vraisemblable que le centurion avait simplement reçu l'ordre du procurateur de transférer les prisonniers à Rome sous escorte... » Dans l'esprit de Festus, selon J. Rougé, « le convoi devait faire route par terre, empruntant à peu de choses près ces mêmes chemins que Paul avait arpentés lors de son second voyage missionnaire jusqu'à Thessalonique. À partir de cette ville qu'une courte traversée permettait de gagner, deux possibilités sont à envisager : soit la voie Egnatia jusqu'à l'Adriatique,... soit la grande voie militaire qui venait d'être ouverte dans la région danubienne et qui était équipée de postes d'étapes où le centurion aurait pu faire halte avec sa petite troupe... Il faut de plus remarquer que si, comme la version [rappelons que c'est la « version courte »] le déclare, le centurion avait reçu l'ordre de faire le voyage par mer, il serait allé, faute de navire en partance pour l'Italie dans le port de Césarée, s'embarquer à Alexandrie... Mais, en l'occurrence, un navire se trouvait au port, qui allait, non vers Rome, mais vers le nord, c'est-à-dire dans la direction que devait suivre le convoi. »

C'est pourquoi le centurion dut sauter sur l'occasion qui lui permettait de ne faire la route à pied qu'à partir d'Adramyttion, soit une économie d'au moins 1 500 kilomètres de marche, mais, « au hasard d'une escale à Myra, une nouvelle occasion se présenta, un navire pour l'Italie. » C'était, nous le savons par le verset 6, un cargo d'Alexandrie. Et J. Rougé conclut que « la version orientale doit être ici rejetée au profit de la version occidentale. »

C'est le moment pour nous d'examiner comment se présente la version occidentale, même si elle n'est pas établie d'une façon parfaitement sûre ; en effet le *codex Bezae*, son représentant le plus important, est ici défaillant, car amputé de sa fin par une lacune suprême, celle des derniers chapitres des *Actes*. On peut cependant la restituer, cette version seconde, avec une exactitude suffisante, par le recours à d'autres témoins, partiels ou moins incomplets que ceux-ci, manuscrits minuscules grecs tardifs, version syriaque dite Peshitta, notes marginales de la version « syra harkiensis » et versions latines. On adoptera la reconstitution faite avec une grande

7. Précisons que la chose fortuite fut, non pas le départ *de Césarée*, mais un départ *par la voie maritime.*

vraisemblance par Clark dans son édition critique des *Actes*, citée aussi par Metzger dans son commentaire du Nouveau Testament grec [8].

La traduction littérale, où seront soulignés les éléments nouveaux par rapport au texte court, donne ceci : « 1) *C'est dans ces conditions, donc, que le procurateur décida qu'il* [= Paul] *fût renvoyé à César. Et le lendemain, ayant appelé* un centurion nommé Julius, de la cohorte Augusta, *il lui* remet*tait* Paul *avec* d'autres prisonniers aussi. 2) *Commençant la navigation pour l'Italie*, nous montâmes à bord d'un cargo d'Adramyttion, en partance pour border les côtes d'Asie. *Monta encore à bord* avec nous Aristarque, un Macédonien de Thessalonique. »

Le texte grec est le suivant : 1) Οὕτως οὖν ἔκρινεν ὁ ἡγεμὼν ἀναπέμπεσθαι αὐτὸν Καίσαρι. Καὶ τῇ ἐπαύριον προσκαλεσάμενος ἑκατοντάρχην τινὰ ὀνόματι Ἰούλιον, σπείρης Σεβαστῆς, παρεδίδου αὐτῷ τὸν Παῦλον σὺν τοῖς ἑτέροις δεσμώταις. Ἀρξάμενοι δὲ τοῦ ἀποπλεῖν εἰς Ἰταλίαν, ἐπέβημεν πλοίῳ Ἀδραμυττηνῷ μέλλοντι πλεῖν εἰς τοὺς κατὰ τὴν Ἀσίαν τόπους. Ἐπέβη δὲ σὺν ἡμῖν καὶ Ἀρίσταρχος Μακεδὼν Θεσσαλονικεύς.

Cette version occidentale diffère de la courte d'abord parce qu'elle comporte quatre phrases au lieu de deux, dix propositions au lieu de sept. Outre plusieurs mots isolés, une seule partie est commune aux deux versions, « à bord d'un cargo d'Adramyttion en partance pour border les côtes d'Asie. » Un verbe ἀνήχθημεν, « nous prîmes le large », est supprimé, comme on le verra mieux plus loin, mais on trouve vingt mots ajoutés. Plusieurs verbes ont changé de sujet, de voix ou de mode, plusieurs substantifs de cas et, comme si l'auteur jonglait avec les propositions entières de la même façon qu'avec les verbes, plusieurs d'entre elles sont déplacées, en même temps que modifiées, d'une version à l'autre, en particulier celle de l'infinitif ἀποπλεῖν, « partir par mer », qui passe de la première à la troisième phrase. Enfin, et ce n'est peut-être pas le changement le moins remarquable, le « nous » de la première phrase, y est remplacé par un « lui », αὐτόν, qui désigne Paul.

Avec ces bouleversements, grâce à leur secours pourrait-on dire, la version occidentale est pleinement satisfaisante. Elle répare toutes les imperfections de forme et de fond de la précédente et en corrige les obscurités, comme si Luc en était l'auteur, mieux que de l'autre.

En matière de vocabulaire, la présence du participe προσκαλεσάμενος, « ayant appelé », est tout à fait normale, parce que le verbe, dans le sens de « faire venir à soi », est employé vingt-neuf fois dans le reste du Nouveau Testament, dont neuf dans les *Actes*, et souvent sous cette forme même, et notamment dans le chapitre 23 où, aux versets 17 et 23, il s'agit comme ici d'*appeler* un (ou deux) centurion(s).

Le verbe ἀναπέμπειν, dans son sens général de « faire monter », est encore employé cinq fois dans le Nouveau Testament, dont quatre chez Luc, outre le cas présent. Il s'applique au « renvoi » d'un prisonnier devant un juge ou un tribunal : ainsi, dans le troisième Évangile, aux versets 7,11 et 15 du chapitre 23, où il est question de « renvoyer » Jésus devant Hérode, ou devant Pilate ; ici c'est un renvoi

8. Albert C. CLARK, *The Acts of the Apostles*, Oxford, Clarendon Press, 1933. — Bruce M. METZGER, *A textual commentary of the Greek N.T.*, United Bible Societies, 1975.

devant César, comme plus haut dans le texte court des *Actes*, 25,21. Et ce sens, à couleur nettement juridique, est probable encore dans le dernier emploi, métaphorique, du verbe, en *Philémon*, 12, où Paul souhaite « renvoyer » le cas d'Onésime devant celui qui est son maître.

Dans le domaine des verbes, on ne sera pas surpris de voir l'aoriste ἀνήχθημεν (ἀνάγω, en langage de marin, signifie « prendre le large »), de la fin du verset 2, remplacé par l'aoriste du verbe ἐπιβαίνω, répété une seconde fois : ce verbe, commun aux deux versions mais à des modes différents, est suivi dans la seconde d'un « monta encore à bord avec nous », comme si l'auteur voulait détacher mieux les actes et la personnalité d'Aristarque, un homme qui, différent des autres, les soldats, les captifs, les compagnons de Paul et Paul lui-même, serait venu se joindre à ces autres passagers en saisissant l'occasion d'un navire en partance dans la direction de son pays natal.

Enfin, sur le chapitre de la correction du grec, on notera que l'emploi de τοῦ devant un infinitif complétif (après ἐκρίθη), qui n'était pas, on le sait, d'une pureté exemplaire, s'il se trouve encore devant le verbe ἀποπλεῖν, en passant du verset 1 du texte court au verset 2 du long, il y devient légitimé par la possibilité d'une construction nouvelle, après le participe ἀρξάμενοι. Le verbe ἄρχεσθαι, en effet, lorsqu'il est suivi d'un substantif au génitif, signifie « commencer (quelque chose) » ; dès lors τοῦ ἀποπλεῖν cesse d'être une complétive à l'infinitif, comme c'était le cas après ἐκρίθη, pour devenir un infinitif substantivé au génitif, « commencer une navigation ». La correction est habile, parce que les deux mots demeurent les mêmes, mais l'expression est cette fois irréprochable, comme l'œuvre d'un auteur sachant bien son grec, et repentant.

Quant à l'histoire elle-même, si l'on s'en tient au seul texte occidental, elle devient parfaitement cohérente avec les faits qui précèdent et, considérée en soi, claire dans chacune de ses parties, dans chacun de ses moments.

Toute obscurité disparaît dans l'emploi des deux verbes modifiés, « il décida » (ἔκρινεν) et « il remettait » (παρεδίδου), dont les formes précédentes, passif impersonnel et troisième personne du pluriel, masquaient chaque fois le sujet. Il apparaît maintenant que l'auteur des deux actes est le même, le procurateur Festus : c'est lui qui a décidé de renvoyer Paul devant César, et c'est encore lui qui l'a remis au centurion Julius [9]. On pouvait s'en douter, certes, par le texte court, à condition de remonter plus haut, mais on pouvait davantage en douter.

Une clarté nouvelle est jetée dès la première phrase du texte long par l'apparition d'une donnée chronologique, καὶ τῇ ἐπαύριον, « le lendemain ». Elle fait suite à toute une série d'indications d'années, surtout de jours, qui font voir à quel point, même en dehors des « passages-nous »[10], Luc est renseigné, quelquefois au jour le jour, sur la vie de Paul à cette époque.

9. Tel qu'il figure dans le texte court, le « nous » fait croire que l'ordre fut donné à d'autres que Paul et ses gardiens ; la chose est difficile à admettre ; cf. ROUGÉ, *art. cit.*, p. 299.

10. Ainsi, en 24,23, lorsque le procurateur Félix donne l'ordre que Paul soit gardé, il demande aussi qu'on lui laisse de la liberté et qu'on n'empêche *personne des siens* de le servir. Luc devait être du nombre, mais il aime à s'effacer, pour faire porter tout l'éclairage sur le protagoniste.

Il est utile de passer en revue ces dates ou moments successifs. En 24,27, après *deux années* accomplies, Paul étant toujours captif à Césarée. Félix reçoit un successeur en Festus, lequel fait son entrée dans sa province de Judée. *Trois jours* après, il monte de Césarée à Jérusalem (25,1) ; il y reste *huit ou dix jours* (25,6), puis regagne Césarée et, *le lendemain* (encore 25,6), se fait amener Paul, un « lendemain » qui sera confirmé par l'exposé précis du procurateur au roi Agrippa sur le cas de Paul (25,17). Lorsque Paul en a appelé à César et que Festus a donné son consentement, *quelques jours* après (25,13) arrivent à Césarée, en visite de courtoisie, Agrippa et Bérénice. Ils restent *quelques jours* de plus que prévu (πλείους ἡμέρας, 25,14). Le roi, intéressé par l'exposé du procurateur, souhaite entendre Paul. « *Demain* — répond Festus — tu l'entendras » (25,22). Promesse tenue : « *Le lendemain* (25,23), Paul est invité à parler, au cours de la séance solennelle organisée et présidée par le procurateur, en présence d'Agrippa et de Bérénice, venus en grand apparat, avec les tribuns et les personnages les plus éminents de Césarée ; et c'est au cours de cette séance que Paul, justifiant sa vie, prononce un discours qui permet aux assistants de conclure qu'il ne mérite ni la mort ni la prison : même il aurait pu être libéré, sans son appel à César, dit Agrippa à Festus (tout le chapitre 26).

Après ce jour mémorable se présentent nos deux premiers versets du chapitre 27. On retrouve immédiatement la présence de Luc, puisqu'ici commence le dernier « passage-nous ». Quel jour sommes-nous ? Ô surprise ! un tel témoin cesse brusquement de donner la suite des indications chronologiques antérieures : il se tait sur la date, pourtant si marquante dans la vie de Paul et dans la sienne, du départ de Césarée pour Rome d'un convoi certainement fort important [11].

Le texte court interdit ainsi de déterminer combien de temps s'est écoulé entre la décision du départ et le départ lui-même, entre cette décision et la remise de Paul au centurion, et même entre la séance qui précède et ce départ. Par suite, lorsque l'on voit apparaître, au verset 3, *le jour suivant* (τῇ ἑτέρᾳ), ce jour où, dit Luc, on *nous* fit débarquer à Sidon, il est évident que le mot s'applique au lendemain de l'embarquement à Césarée, et dès lors reparaît, au cours d'une navigation relatée au jour le jour, l'extrême précision des dates. Mais cette précision reparue ne fait que souligner la lacune chronologique entre le discours de Paul et son embarquement. Le temps s'est obscurci dans ces deux versets du texte court : un maillon a sauté dans la trame des jours.

Ce maillon existe dans la version occidentale, dès la seconde phrase du premier verset : *le lendemain* (τῇ ἐπαύριον), Festus appelle Julius pour lui remettre Paul et les autres prisonniers et, en l'absence de toute indication contraire, il y a tout lieu de croire que ce lendemain fut le jour du départ de Césarée. L'apparition de ce lendemain supprime à point nommé la solution dans la continuité des dates et révèle du même coup le vrai sens de la phrase première du chapitre. Là où un « lorsque (fut décidé) » semblait introduire, par une proposition circonstancielle initiale, un nouvel épisode dans le récit des aventures de Paul, le « ainsi donc (le procurateur décida) »

11. En tout il y aura, équipage, prisonniers et leur escorte, compagnons de voyage de Paul et passagers divers, 276 personnes à bord lors du naufrage ; cf. 27,37.

d'une proposition transformée en principale, isole cette proposition principale, suivie d'une complétive, pour la séparer de la suite et la rattacher à ce qui précède.

Au lieu d'*annoncer* les événements à venir, elle *résume*, à partir de la décision prise par Festus, les événements du passé immédiat. Le ἔκρινεν, « il décida (de le renvoyer) » dit de Festus par l'auteur, correspond très exactement au ἔκρινα, « je décidai (de l'envoyer) » prononcé par Festus lui-même en 25,25 [12] ; et il est bon de se rappeler l'importance de cette décision véritablement providentielle puisque, sans le savoir, le procurateur permet ainsi à l'apôtre de répondre à l'appel du Seigneur : « il faut que tu ailles jusqu'à Rome porter témoignage » (23,11).

Par suite, si l'on s'avisait de supprimer ici la division traditionnelle en chapitres, où Luc n'a point de part, et de faire une meilleure coupure entre eux, il est clair qu'il faudrait inclure la phrase initiale du chapitre 27, depuis « ainsi donc » jusqu'à « César », dans le chapitre 26, dont elle deviendrait la phrase finale et la conclusion [13]. Le chapitre 27 commencerait alors avec un nouvel épisode, daté du *lendemain* (καὶ τῇ ἐπαύριον).

Ainsi se rétablirait dans son intégralité la succession des jours. Si l'on admet cette séparation d'un nouvel ordre entre les deux chapitres, le « lendemain » en question, ce jour où Festus remit Paul au centurion, est le jour qui suivit la séance solennelle du chapitre 26, et le calendrier des événements redevient irréprochable. Il n'y a pas à s'en étonner puisque Luc était là. Sans doute le « passage-nous » voit-il son début reporté au verset 2, au moment de l'embarquement sur le navire d'Adramyttion, mais il s'agit dans les deux textes du même départ pour l'Italie, organisé matériellement par le centurion Julius, car « de minimis non curat procurator », et les deux « nous » en réalité ne font qu'un. Les faits sont devenus clairs et complets dans la version longue.

*
* *

Est-ce une raison pour rejeter la version courte ? On croit que non. Sans doute cette version première est-elle imparfaite, mais la présence immédiate du « nous » nous rassure sur la paternité de Luc. Sans doute cette version est-elle obscure mais, si elle sépare mal les faits successifs et les met dans un ordre incertain, les défauts peuvent s'expliquer par une rédaction à cet endroit hâtive. L'important est que les faits sont les mêmes, la décision, la remise des captifs, le départ par mer et l'embarquement.

Mais s'il est juste que la présence du « nous » dans la version courte nous rassure, celle du « nous », reculé d'un verset dans la version longue ne doit-elle pas nous

12. L'expression va de pair avec 25,12 « tu fais appel à César, tu iras à César », et 25,21 « j'ai donné l'ordre qu'il fût gardé jusqu'à ce que je le renvoie à César. »

13. C'est exactement le même οὕτως qui *conclut* le récit de la tempête dans la dernière phrase du chapitre.

rassurer aussi [14] ? Elle invite à croire que Luc en est bien l'auteur. Il est entendu qu'un glossateur est inspiré par des intentions pures quand il prend des libertés avec un texte sacré ; il voudrait mieux instruire le lecteur en apportant des renseignements estimés plus exacts et ose rendre le texte selon lui « plus parfait ». Mais aurait-il osé écrire ici un « nous » si ce « nous » n'était pas lui ? Ne fallait-il pas que l'auteur écrivant « nous » dans la version longue fût celui-là qui disait déjà « nous » dans la courte ? Tout se passe comme si Luc lui-même s'était rendu compte un jour que la version première, trop repliée sur elle-même, avait besoin de prendre de l'air en se dépliant, pour que les faits, cessant alors d'être « télescopés », reprennent leur développement, leur succession et leurs distances véritables.

Faut-il s'inquiéter d'avoir affaire à un texte qu'il a fallu reconstruire en grec ? Mais si certains critiques s'autorisent de cette reconstruction pour condamner le texte second, accusé par eux d'être une « paraphrase occidentale », est-ce une raison, quand on n'y trouve ni paraphrase ni délayage pour la refuser ? Et d'autre part, a-t-on le droit de traiter de paraphrase — une paraphrase qui s'expliquerait par une volonté de supprimer le caractère ici « abrupt » de la version courte — un texte qui apporte des précisions de premier ordre, qui donne des sujets à des verbes, qui remet les faits dans leur ordre naturel et leur fournit une date [15] ?

Ne faut-il pas un auteur renseigné pour répondre à des questions devant lesquelles le texte court garde le silence : qui ? où ? quand ? comment ? Et l'auteur le mieux renseigné n'est-il pas celui qui peut dire « nous », c'est-à-dire Luc lui-même ?

Luc seul, apparemment, peut réparer *une par une* chacune des imperfections d'un texte antérieur, qu'il connaît mieux que personne puisqu'il en est déjà l'auteur. Disposant de plus de loisir, il a pu un jour répondre à des objections, à des questions provoquées par les obscurités premières.

À ce titre, ce n'est pas tant les éléments ajoutés dans le second texte qui se trouvent révélateurs, mais les éléments maintenus par rapport au premier, et appelés à des fonctions différentes, à des affectations nouvelles. Les changements sont opérés avec trop d'adresse pour qu'on puisse les attribuer à un autre auteur que celui qui se corrige. Le texte long épouse littéralement le premier et l'ajustage est fait d'une façon trop minutieuse avec les versets antérieurs du texte court, l'accord est trop parfait dans les actes, les hommes et les jours avec les actes, les hommes et les jours du chapitre précédent pour qu'un autre que Luc ait pu les réaliser.

Le texte occidental mérite ici — ailleurs peut-être — qu'on lui rende justice en le rendant à son auteur. Le court était bon. Le long est ici meilleur, et c'est normal s'il porte la signature de Luc, médecin et compagnon de voyage de Paul.

14. Le « nous » est inévitable lorsque l'auteur, relatant une traversée, fait partie des passagers. Il peut aussi désigner les deux Chrétiens du bord, Luc et Aristarque (peut-être trois si l'on compte Secundus, selon le texte occidental possible de 27,2), par opposition aux païens ; cf. 27,35 du texte occidental : « Paul passait le pain *à nous aussi* ». Si Luc écrivait « il » pour désigner Paul, et « ils » pour désigner le reste du monde à bord, on pourrait croire qu'il n'était pas de la traversée et lui demander qui l'a informé.

15. La version occidentale ajoute quelquefois des précisions de date. Ainsi en 3,1, Pierre et Jean montent au Temple *le soir* ; en 15,30, les envoyés du concile de Jérusalem descendent à Antioche *en peu de jours* ; en 16,11, dans un « passage-nous », Luc montre, en ajoutant « *le lendemain* » la rapidité de l'obéissance au Seigneur pour quitter Troas ; plus loin dans notre chapitre, au verset 5, nous apprenons que, dans le même voyage de Césarée vers l'Italie, *après* le passage au nord de Chypre, la durée de la traversée jusqu'à l'escale fortuite de Myra fut de *quinze jours*.